



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

zones rurales

Question écrite n° 55452

Texte de la question

Alors qu'à l'occasion du récent congrès de l'association des maires de France, l'organisation d'une conférence nationale des services publics en milieu rural a été envisagée, M. Dino Cinieri demande à M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire de lui préciser ses intentions quant aux modalités d'organisation de cette conférence très attendue par les élus concernés.

Texte de la réponse

La création d'une conférence nationale des services publics en milieu rural a été annoncée par le Premier ministre lors du congrès des maires de France le 17 novembre 2004. Afin de répondre rapidement aux attentes des élus et des citoyens, cette instance sera installée dès le 17 février prochain et conduira ses travaux au cours du premier semestre de cette année, dans le souci d'une démarche concrète et pragmatique, fondée sur les problèmes réellement rencontrés dans les territoires et axée sur la recherche de solutions partagées et innovantes, dans l'esprit des expériences pilotes qui ont été lancées par le Gouvernement dès l'été 2003. Composée d'une trentaine de membres, la conférence réunira les personnalités suivantes : au titre des élus : des députés ; des sénateurs ; des représentants de l'association des maires de France ; des représentants de l'association des départements de France ; des représentants de l'association des régions de France ; des présidents de conseil économique et social régional ; au titre des membres du Gouvernement : le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales ; le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie ; le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ; le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer ; le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité ; le ministre de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale ; le ministre des solidarités, de la santé et de la famille ; le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'État ; le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat des professions libérales et de la consommation ; au titre des opérateurs de services publics : le président de la Poste ; le président de la SNCF ; le président d'EDF ; le président de l'ANPE ; le président de l'UNEDIC ; le président de la caisse nationale des allocations familiales (CNAF) ; le président de la caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés (CNAVTS) ; le président du conservatoire national des arts et métiers (CNAM) ; le président de la mutualité sociale agricole (MSA) ; le président de l'assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI) ; le président de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) ; le président de l'assemblée permanente des chambres de métiers (APCM).

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55452

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : aménagement du territoire

Ministère attributaire : aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 2005, page 447

Réponse publiée le : 8 mars 2005, page 2387